ANNEXE 26

Wallonie

Ville de SERAING **Dossier n° PU/2026/3700**

URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :
Permis d'urbanisme ~~– permis d'urbanisme de constructions groupées – permis d'urbanisation – modification d'un permis d'urbanisation – certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est la **s.r.l. SABANI PROPERTIES** demeurant à **rue de Barchon 69-Boîte 1 à 4671 HOUSSE**.
Le terrain concerné est situé à **rue de la Banque 7 à 4100 SERAING** et cadastré **SERAING, 1re division, section A, n° 297 W 3.**
Le projet vise à "**transformer un immeuble mixte (rehausse du volume principal afin de créer un duplex et modifier le parement de la façade arrière)**" et présente les caractéristiques suivantes :
Écart au Guide Régional D'urbanisme au niveau des accès PMR et hauteur du bâtiment supérieur à 9 mètres.

Article D.IV.40, al.2 du CoDT : "Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.".

Article R.IV.40-2, §1er, 1° du CoDT : "(...) sont soumises à une annonce de projet les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n°2 ayant le même objet :
(...)
1° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux ou neuf mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à cinquante mètres de part et d'autre de la construction projetée, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;".

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - ~~D.VIII.13~~ - du CoDT.
Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables **(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Franco D'ARCONSO (04/330.84.07).**

L'enquête publique est ouverte le 25 novembre 2026 et clôturée le 9 décembre 2026.
Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à **enquete.urbanisme@seraing.be**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, **9 décembre 2026,** à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Franco D'ARCONSO
Technicien

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(CDLD art. L 1132-4)

JULIE GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE